Jeudi, 7 juin 2007

PROCÈS-VERBAL

(2008/C 125 E/02)

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

PRÉSIDENCE: Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 40.

2. Dépôt de documents

Les documents suivants ont été déposés:

1) par le Conseil et la Commission:

— Proposition de virement de crédits DEC 14/2007 — Section III — Commission (SEC(2007)0560 — C6-0148/2007 — 2007/2127(GBD))

renvoyé fond: BUDG

— Proposition de virement de crédits DEC 15/2007 — Section III — Commission (SEC(2007)0561 — C6-0149/2007 — 2007/2129(GBD))

renvoyé fond: BUDG

— Proposition de décision du Conseil conformément à l'article 122, paragraphe 2, du traité portant adoption par Malte de la monnaie unique au 1er janvier 2008 (COM(2007)0259 — C6-0150/2007 — 2007/0092(CNS))

renvoyé fond: ECON

— Proposition de décision du Conseil conformément à l'article 122, paragraphe 2, du traité portant adoption par Chypre de la monnaie unique au 1er janvier 2008 (COM(2007)0256 — C6-0151/2007 — 2007/0090(CNS))

renvoyé fond: ECON

— Proposition de règlement du Conseil concernant l'établissement d'un cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche (COM(2007)0196 — C6-0152/2007 — 2007/0070(CNS))

renvoyé fond: PECH
avis: ENVI, BUDG

— Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole à l'accord euro méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République algérienne démocratique et populaire, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque (08937/2007 — C6-0153/2007 — 2006/0254(AVC))

renvoyé fond: AFET

Jeudi, 7 juin 2007

— Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/22/CE du Conseil concernant l'interdiction d'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyréostatique et des substances ß-agonistes dans les spéculations animales (COM(2007)0292 — C6-0154/2007 — 2007/0102(COD))

renvoyé fond: ENVI
avis: AGRI

3. Préparation du Conseil européen (21-22 juin) et état de la révision des traités (débat)

Déclarations du Conseil et de la Commission: Préparation du Conseil européen (21-22 juin) et état de la révision des traités

Frank-Walter Steinmeier (Président en exercice du Conseil) et Margot Wallström (Vice-présidente de la Commission) font les déclarations.

Interviennent Joseph Daul, au nom du groupe PPE-DE, Martin Schulz, au nom du groupe PSE, Graham Watson, au nom du groupe ALDE, Brian Crowley, au nom du groupe UEN, Monica Frassoni, au nom du groupe Verts/ALE, Helmuth Markov, au nom du groupe GUE/NGL, Jens-Peter Bonde, au nom du groupe IND/DEM, et Ashley Mote, au nom du groupe ITS.

PRÉSIDENCE: Hans-Gert PÖTTERING

Président

Interviennent Jana Bobošíková, non-inscrite, Hartmut Nassauer, Hannes Swoboda, Andrew Duff, Konrad Szymański, Rebecca Harms, Ilda Figueiredo, Nigel Farage, Roger Helmer (M. le Président s'insurge contre les propos de celui-ci, offensants dit-il, à l'égard d'Angela Merkel), Timothy Kirkhope, Robert Goebbels, Anneli Jäätteenmäki, Mirosław Mariusz Piotrowski, Sylwester Chruszcz, Bogdan Klich, Jan Marinus Wiersma, Sophia in 't Veld, Seán Ó Neachtain, Margie Sudre, Jo Leinen, Alexander Lambsdorff, Íñigo Méndez de Vigo, Enrique Barón Crespo, Jerzy Buzek, Bernard Poignant, Othmar Karas et Andrzej Jan Szejna.

PRÉSIDENCE: Alejo VIDAL-QUADRAS

Vice-président

Interviennent Antonio Tajani, Martin Schulz, qui revient sur l'intervention de Roger Helmer contenant des propos à l'encontre d'Angela Merkel qu'il juge insultants, et qui demande que le Président prenne, en vertu de l'article 146, paragraphe 1, et de l'article 9, paragraphe 2, du règlement, des sanctions appropriées, Bruno Gollnisch sur cette intervention (M. le Président, se référant à l'article 9, paragraphe 2, du règlement, précise qu'il appartient au Président de juger du caractère offensant de certains propos et d'interpréter le règlement en conséquence, mais qu'en tout état de cause, le comportement des députés doit être inspiré par le respect mutuel), Frank-Walter Steinmeier et Margot Wallström.

Le débat est clos.

4. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.